

détiennent un passeport diplomatique, ne peuvent pas travailler dans un service chinois ou dans une entreprise étrangère installée à Pékin. Ce règlement ne semble pas être appliqué à l'heure actuelle, mais la possibilité de perdre leur immunité diplomatique dissuade les conjoints de chercher de l'emploi dans le secteur privé. De plus, l'ambassade incite les conjoints à ne pas mettre à l'épreuve la détermination des Chinois à cet égard. Toutefois, de l'avis général, les conjoints peuvent continuer à travailler, avec une protection diplomatique, dans les ambassades d'autres pays.

L'ambassade du Canada applique un modeste "programme d'emploi des conjoints" qui consiste en une année-personne prélevée sur son personnel et pouvant être divisée en plusieurs segments pour fournir des emplois de secrétaire ou autre, à temps partiel ou à plein temps. L'ambassade est aussi en mesure d'offrir des emplois occasionnels à temps partiel pour accueillir des visiteurs à l'aéroport ou prendre part à d'autres fonctions administratives. Les adolescents ont parfois l'occasion de gagner de l'argent de poche en écrivant les cartes d'invitation aux grandes réceptions, par exemple.

En dehors de l'ambassade, les possibilités d'emploi pour les conjoints sont limitées à Pékin. L'enseignement en est une, soit à la International School, soit dans l'une des écoles des ambassades. Quelques très rares conjoints ont eu l'occasion d'enseigner l'anglais dans des établissements chinois.

Les bureaux d'entreprises occidentales, qui ont commencé à fleurir à Pékin dans les années 1979-1980, recherchent parfois des "super-secrétaires" pour aider à la bonne marche du bureau, répondre aux télex, faire les envois, taper à la machine, élaborer des programmes pour les visiteurs étrangers, etc. Ces emplois sont bien payés, mais peuvent être éprouvants et frustrants. Ils exigent aussi de plus en plus une connaissance suffisante du chinois.

Les ambassades des pays occidentaux emploient habituellement un certain nombre d'étrangers recrutés sur place, le plus souvent comme secrétaire ou commis. A l'heure actuelle (mais il n'en était pas de même il y a un an ou deux), les bons secrétaires et adjoints font défaut; par conséquent, ce type de compétences est très recherché.

Il existe parfois d'autres possibilités: travail d'infirmière, prestation de soins paramédicaux, assistance à l'un des quelques médecins de la communauté étrangère, travail dans une ambassade, leçons particulières à des élèves du niveau secondaire, aide dans l'une des coopératives. On peut aussi offrir ses services comme peintre ou bricoleur et, à condition que la qualité du travail soit à la hauteur, beaucoup d'ambassades retiendront volontiers ce genre de services de préférence à ceux des employés du BSD.

En avril 1987, les autorités chinoises ont annoncé que les conjoints du personnel des ambassades travaillant dans les établissements chinois, les écoles et les entreprises seraient tenus de payer les impôts locaux et de renoncer à leurs privilèges et immunité diplomatiques. Il semble qu'elles tentent d'appliquer les mêmes restrictions à l'emploi dans les autres ambassades. La question n'est pas